



HAL
open science

L'écologisation, mise à l'épreuve ou nouveau registre de légitimation de l'ordre territorial ?

Vincent Banos, Sabine Girard, Anne Gassiat, Baptiste Hautdidier, Marie M. Houdart, Sophie Le Floch, Françoise Vernier

► **To cite this version:**

Vincent Banos, Sabine Girard, Anne Gassiat, Baptiste Hautdidier, Marie M. Houdart, et al.. L'écologisation, mise à l'épreuve ou nouveau registre de légitimation de l'ordre territorial ?. Développement durable et territoires, 2020, 11 (1), pp.30-38. <10.4000/developpementdurable.16481>. <hal-02999318>

HAL Id: hal-02999318

<https://hal.science/hal-02999318v1>

Submitted on 16 Nov 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License



Développement durable et territoires

Économie, géographie, politique, droit, sociologie

Vol. 11, n°1 | Avril 2020

Écologisation des pratiques et territorialisation des activités

L'écologisation, mise à l'épreuve ou nouveau registre de légitimation de l'ordre territorial ?

Une lecture à partir des particularités du débat conceptuel en France

An ecological turn in the « territorial order » : challenge or renewal ?

Insights from French conceptual debates

Vincent Banos, Anne Gassiat, Sabine Girard, Baptiste Hautdidier, Marie Houdart, Sophie Le Floch et Françoise Vernier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/16481>

DOI : 10.4000/developpementdurable.16481

ISSN : 1772-9971

Éditeur

Association DD&T

Ce document vous est offert par INRAE Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement



Référence électronique

Vincent Banos, Anne Gassiat, Sabine Girard, Baptiste Hautdidier, Marie Houdart, Sophie Le Floch et Françoise Vernier, « L'écologisation, mise à l'épreuve ou nouveau registre de légitimation de l'ordre territorial ? », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 11, n°1 | Avril 2020, mis en ligne le 30 avril 2020, consulté le 16 novembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/16481> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.16481>

Ce document a été généré automatiquement le 16 novembre 2020.



Développement Durable et Territoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International.

L'écologisation, mise à l'épreuve ou nouveau registre de légitimation de l'ordre territorial ?

Une lecture à partir des particularités du débat conceptuel en France

An ecological turn in the « territorial order » : challenge or renewal ?

Insights from French conceptual debates

Vincent Banos, Anne Gassiat, Sabine Girard, Baptiste Hautdidier, Marie Houdart, Sophie Le Floch et Françoise Vernier

- 1 « Nature et territoires » : c'est l'un des thèmes de la consultation publique engagée en France par le ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre du plan national biodiversité lancé en mai 2018. Faisant presque oublier l'époque pas si lointaine où le souci de l'écologie apparaissait comme une contrainte pour l'aménagement du territoire, cette actualité illustre l'espoir croissant d'une convergence vertueuse. Tandis que l'écologisation favoriserait le ré-ancrage des activités productives et l'émergence de nouveaux collectifs politiques (Franchomme *et al.*, 2013 ; Micoud, 2004 ; Lajarge, 1997), la territorialisation permettrait d'améliorer l'efficacité des politiques environnementales en les ajustant aux spécificités locales (Theys, 2002 ; Girard, 2014). Cette relation de réciprocité entre localisme et durabilité repose cependant sur plusieurs postulats discutables, dont une vision réductrice et quelque peu irénique des dynamiques territoriales. Ces dernières ne se résument pas à une question locale et la valorisation d'attributs tels que la proximité, la coordination, voire la cohésion ne saurait faire oublier que le territoire est aussi une idéologie de la modernité façonnée par la puissance de la frontière, de l'autorité et des identités exclusives (Banos, 2009 ; Ripoll et Veschambre, 2002 ; Vanier, 2015). Certes, certains auteurs ont vu dans les territorialisations promues par l'écologisation l'opportunité d'inventer de nouvelles manières de « faire territoire » (Micoud, 2004). Encore faut-il en expliciter les mécanismes ou du moins s'assurer que les expériences érigées en exemples ont pu résister à la tentation persistante de reproduire, ici et là, l'ordre territorial hérité du modèle étatique (Behar *et al.*, 2009). Malgré le souci du territoire

affiché par un nombre croissant de publications sur l'écologisation, ce travail de déconstruction des effets territoriaux de l'écologisation n'a été qu'amorcé (Bombenger et Larrue, 2014 ; Nicolas, 2016 ; Guyot et Depraz, 2018). Nous proposons donc de contribuer au débat en questionnant, d'un point de vue analytique et empirique, les logiques de territorialisation portées *par et pour* des actions environnementales (Girard, 2014). Assiste-t-on à la multiplication des territorialisations qui font « croire à de nouveaux espaces » (Micoud, 2004), à de nouvelles manières d'être au monde et de vivre ensemble, ou bien l'écologisation entretient-elle le mythe persistant de l'ordre territorial ?

- 2 Pour éprouver ce questionnement, nous avons choisi de réexaminer dix de nos cas d'études. Situés en France métropolitaine, ceux-ci renvoient moins à des conflits et des formes de tensions exacerbées¹ qu'à des situations plus banales de frictions et d'articulations entre objectifs environnementaux et enjeux territoriaux. Nous avons recueilli ce matériau empirique entre 2000 et 2017 dans le cadre de projets de recherche le plus souvent pluridisciplinaires et non explicitement centrés sur la problématique du présent article. Cependant, ces situations illustrent la diversité des objetset des catégories d'action (eau, alimentation, paysage, biodiversité, énergie...) travaillés par l'inflexion environnementale des politiques publiques, des activités et des pratiques (Mormont, 2009), et notre préoccupation commune pour les recompositions territoriales véhiculées par l'écologisation. Car si dans une acception restrictive ce néologisme désigne l'intégration croissante des objectifs environnementaux dans des politiques sectorielles (Deverre et de Sainte Marie, 2008), l'écologisation est souvent analysée comme un processus social d'ampleur planétaire qui bouscule de nombreux espaces et domaines d'activité (Arpin *et al.*, 2015 ; Mormont, 2009). Kalaora (2001) avance même l'hypothèse d'une écologisation des sociétés, considérant que l'environnement se constitue en un problème central autour duquel tous les discours et projets sociaux doivent être reformulés pour être légitimés. Si le caractère prioritaire des causes environnementales est loin de faire consensus, rares sont néanmoins ceux qui remettent en cause la nécessité de réduire les déséquilibres écologiques. De multiples vecteurs concourent à diffuser cet impératif environnemental : politiques publiques, conventions internationales, instruments de régulations marchandes (écolabels, certifications...) ou encore appels à l'éco-responsabilité individuelle, tous sont autant de puissants leviers de transformations des pratiques productives, récréatives ou de gestion de la nature (Arpin *et al.*, 2015). Empruntant à différents registres de savoirs (écologies scientifiques ou militantes) et formes de relations à l'environnement, portée par les acteurs institutionnels ou menée de façon plus informelle par des associations et des usagers, l'écologisation s'apparente ainsi à une vaste « *entreprise de recadrage cognitif et normatif* » (Ginelli, 2017), et ce, même si l'effectivité et la finalité de cette inflexion écologique demeurent bien incertaines. Dès lors, la diversité des regards et des matériaux (tableau 1) ici assumée peut être une opportunité pour explorer de manière analytique et empirique les multiples ressorts territoriaux qu'activent les processus d'écologisation.

Tableau 1. Présentation des processus d'écologisation mobilisés

Enjeux traités	Objets et Terrain	Référence bibliographique
----------------	-------------------	---------------------------

Améliorer la qualité de l'eau potable	Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET), Dordogne et Charente	Gassiat et Zahm, 2013 ; Vernier <i>et al.</i> , 2017
Produire de l'électricité verte	Politique nationale du bois énergie,	Banos et Dehez, 2015
Concilier usages de l'eau et développement local	1 ^{er} Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), Drôme	Girard , 2014
Maintenir une agriculture et un milieu	Marais breton de Loire-Atlantique	Le Floch et Candau, 2002
Valoriser un patrimoine naturel et culturel	Pays du Grand Bergeracois, Dordogne	Banos , 2006
Renaturer un milieu et y accueillir le public	Île Nouvelle, Gironde	Gassiat <i>et al.</i> , 2015
Valoriser un mode d'élevage et des produits locaux	Appellation d'origine protégée (AOP) Livradois-Forez, Auvergne	Baritoux et Houdart , 2015
Restaurer des eaux de baignade et des milieux	2 ^e SAGE Drôme & Projet Biovallée	Girard , 2014
Allier protection de la biodiversité et démocratie locale	Aires d'adhésion des parcs nationaux	Hautdidier , 2016
Décentraliser la gestion de l'énergie	Territoire à énergie positive (TEPOS), Gironde	Dehez et Banos , 2017

Les références bibliographiques sont indiquées pour d'éventuels compléments d'informations sur les cas d'étude mobilisés. Le nom des auteurs associés à ces publications et au présent article est souligné en gras.

- 3 Partant d'une revue critique de la littérature, nous posons tout d'abord la problématique du renouvellement des rouages de la territorialisation par les questions environnementales. Puis nous contribuons au débat en proposant, à partir d'une relecture de nos cas d'étude, trois configurations types des effets territoriaux de l'écologisation. Enfin, nous discutons la façon dont l'écologisation active de manière différenciée les ressorts de la territorialisation et proposons des pistes pour continuer à amender nos conceptions du territoire à l'aune des enjeux environnementaux.

1. Enjeux et ressorts de la territorialisation à l'heure de l'écologisation

- 4 Si le « retour des territoires » impulsé dans les années 1970-1980 répond davantage à une volonté de développement local qu'à un souci de la nature (Mormont, 2009), le territoire a acquis de nouvelles ambitions dans le sillage de la montée en puissance des enjeux du développement durable. Devenant aussi une condition de la prise en charge des problématiques environnementales planétaires, le territoire a été largement présenté comme un espace de résolution des problèmes sociaux, économiques et écologiques (Laganier *et al.*, 2002 ; Gumuchian *et al.*, 2003 ; Caron *et al.*, 2017). On assisterait ainsi à une réinvention du local, portée par l'émergence de nouveaux liens et

réseaux de relations, de nouvelles narrativités et formes d'ancrage des activités en lien notamment avec l'écologisation (Mormont, 2009). Peut-on pour autant dire que l'ordre territorial est dépassé ; que « *la guerre est finie* » (Lévy, 1999) ? Rien n'est moins sûr. Cela reviendrait à éluder les doutes persistants quant à la capacité du territoire à se départir de ses conceptions héritées (Banos, 2009 ; Béhar *et al.*, 2009 ; Vanier, 2015). De plus, des questionnements restent ouverts sur la faible territorialité des politiques environnementales (Bombenger et Larrue, 2014), voire leur propension à reproduire des formes de domination et de contrôle préétablies (Guyot et Depraz, 2018). Pour contribuer au débat, nous commençons par déplier et croiser les principaux arguments avancés en partant des trois principaux nœuds d'interactions entre territorialisation et écologisation présents dans la littérature² : le matériel, le récit et l'organisationnel.

1.1. La territorialisation par la valorisation de ressources matérielles

- 5 Une vision dominante des territoires s'est en France longtemps résumée à des espaces supports dotés, entre autres, de caractères physiques particuliers ou de spécificités naturelles (George et Verger, 1970). Mais ces acceptions ont été balayées d'abord par l'affirmation d'un primat du social sur le spatial – le territoire est un construit – (Di Méo, 1994 ; Raffestin, 1986) puis par les approches relationnelles qui considèrent l'espace comme une mise en relation des entités qui peuplent le monde (Lévy, 1999 ; Lussault, 2007). Si cette conceptualisation a extrait le territoire de sa gangue essentialiste, elle a aussi conduit à oblitérer l'importance du rapport à la matière dans les constructions territoriales (Debarbieux, 2003).
- 6 Passant dans les années 1980 du statut d'un archaïsme teinté de « pétainisme » à celui d'un moteur du développement local, les terroirs et leurs produits ont ouvert la voie à la réintégration des caractéristiques biophysiques dans les processus de territorialisation. Accompagnant la résurgence des « pays », ils ont contribué à faire de ces nouveaux territoires aux contours plus ou moins flous « *une mobilisation d'énergies, une réalité vivante pour laquelle on se bat* » (Delfosse, 2016). Se défendant de tout déterminisme, cette perspective appréhende les terroirs comme des patrimoines : c'est-à-dire des ressources qui contribuent à singulariser les territoires à partir du moment où elles sont révélées et activées par des synergies collectives, qui en retour, renouvellent et étendent les réseaux du territoire (Landel et Senil, 2009). L'écologisation paraît pouvoir se fondre d'autant mieux dans cette coconstruction des patrimoines et des territoires (Di Méo, 1994) que la collection d'objets naturels à sauvegarder n'a cessé de s'amplifier : des sites remarquables à la biodiversité ordinaire, du sanctuaire de nature aux trames vertes et bleues (Heinich, 2009). Mais cette extension catégorielle et topographique n'étant pas une simple démultiplication des ressources territoriales, l'écologisation peut s'avérer difficilement compatible avec un développement local fondé sur la valorisation d'actifs spécifiques. Certes, on peut avancer qu'une ressource spécifique, non transférable et non reproductible, est nécessairement valorisée de manière durable (François, 2008), mais le fait est que dans la notion de ressource territoriale, c'est d'abord l'adjectif qui importe. Cette riche littérature s'est moins focalisée sur les ressources naturelles (leurs propriétés, leurs dynamiques...) que sur les facteurs anthropiques (cognitifs, organisationnels, institutionnels...) qui leur confèrent un trait distinctif et donc une valeur ajoutée (Colletis et Pecqueur, 2018). Dit autrement, l'écologisation questionne certaines ambiguïtés de ces stratégies de développement fondées sur la spécificité (Mormont,

2009), entre logique d'opportunité visant à faire exister les territoires dans un contexte concurrentiel et construction sur le temps long d'espaces singuliers valorisant la gestion durable d'un système socio-écologique (Landel et Sénil, 2009).

- 7 Des corridors biologiques aux flux énergétiques, l'écologisation semble imposer des spatialités réticulaires relevant davantage des territoires archipélagiques que de l'ordre territorial. Laslaz (2009) note par exemple que la mise en réseau des espaces protégés alpins, dont la configuration spatiale tient moins d'une logique de discontinuité linéaire que de synapse, contribue à transformer des confins en interface. Mais l'auteur pointe aussi le déficit d'appropriation par les populations de ces structures spatialement peu lisibles et instrumentalisées pour contourner les difficultés de gestion locale, au prétexte que « la nature n'a pas de frontières ». Par ailleurs, ces logiques réticulaires ne s'opposent pas nécessairement à la manifestation concrète en quelques lieux choisis d'enclaves, de réserves ou de glaciers environnementaux qui cristallisent des processus de dépossession et de sélection sociales (Amelot et André-Lamat, 2009 ; Guyot et Depraz, 2018). Loin de rester circonscrite aux espaces à forte naturalité, l'écologisation gagne aussi les milieux anthropisés et peut même prétendre les organiser (Mormont, 2009). Si ce mouvement génère des conflits, il peut également offrir des arguments d'autorité à certains groupes sociaux – par exemple dans une logique de *greentrification*³ (Richard, 2010) – car, tout comme les patrimoines, les objets de nature tendent à se faire oublier comme construits pour se donner à voir comme des évidences (Di Méo, 1994). Tangibles et imposants, ils constituent alors de puissants opérateurs spatiaux de l'ordre territorial : ils favorisent l'appropriation et la reconnaissance tout en facilitant l'exclusion de ceux qui ne partagent pas l'identité collective promue (Banos, 2009). Questionner l'inscription spatiale et l'emprise matérielle de l'écologisation paraît d'autant plus nécessaire que, *in fine*, ce processus peut aller jusqu'à participer d'une « re-naturalisation » des territoires. Un tel exemple de postulat intellectuel peut être trouvé dans le courant biorégionaliste qui a émergé au sein de la contre-culture californienne au milieu des années 1970. Il avance que des formes de réappropriation territoriale peuvent être atteintes par « *la revitalisation de sociétés écologiquement durables et culturellement diverses, dans le contexte de leurs aires géographiques locales, ou "biorégions"* » (Evanoff, 2018). Mettant une grande énergie dans la classification et la hiérarchisation cartographique de ces régions considérées comme homogènes sur un plan naturaliste, les biorégionalistes ont été précurseurs de nombre de logiques actuelles (locavorisme, approches par bassin versant...). Leur héritage intellectuel a néanmoins connu des fortunes assez diverses des deux côtés de l'Atlantique⁴.

1.2. La territorialisation par la promotion d'un récit territorial

- 8 Le processus de sélection ou de production de ressources matérielles inscrit le territoire dans l'ordre de la matérialité comme dans celui des représentations collectives. Qu'ils soient impulsés de manière descendante (et normative) ou ascendante (et issue de pratiques individuelles), les mécanismes de réordination de l'espace à l'origine de l'écogénèse territoriale supposent une traduction et une négociation des qualités et des significations à attribuer aux composantes matérielles, tout comme à l'entité qui est censée les contenir (Di Méo, 2004 ; Raffestin, 1986). C'est ici que la notion de territoire rencontre celle de récit, un scénario concret ancré dans le régime de compréhension d'un discours déterminé. Il met en scène des personnages et des objets symboliques, raconte une certaine histoire à leur propos, véhicule du sens et

des valeurs : en cela, il incorpore de l'espace et du temps. Il sert le régime de visibilité, essentiel à la légitimation des acteurs et à la reconnaissance du modèle territorial (Lussault, 2007). Au service d'une entreprise de promotion du territoire, le récit met en relation et englobe dans une même totalité signifiante et délimitée des entités aux fonctions diverses ; il désigne aux regards – habitants et visiteurs – l'espace vertueux tel qu'il est fabriqué par la politique territoriale. Parmi les différents modèles interprétatifs qui structurent les récits associés à nos modes d'occupation de l'espace terrestre, il en est un qui a une importance particulière pour notre propos : celui qui appartient au registre « biophysique », qui renvoie à la « *mise en tension écologique de collectifs et d'individus avec leur environnement immédiat* » (Debarbieux, 2009). Si la montée en puissance de ce registre sémantique peut faire émerger de nouvelles solidarités (Micoud, 2004), sa force symbolique en fait aussi un opérateur efficace de la sélectivité territoriale (Guyot et Depraz, 2018). Recodés en termes de nature, de paysages, de biodiversité, les espaces ruraux tendent d'ailleurs à évoquer davantage des « qualités » que des groupes sociaux liés à un espace (Mormont, 2009). Cette (re)sémantisation des territoires à l'aune de leurs « qualités » souligne le pouvoir conféré par la maîtrise des savoirs de l'écologie et la capacité différenciée des acteurs à définir ce qui relève ou pas de la « bonne nature » (Kalaora, 2001 ; Guyot et Depraz, 2018).

- 9 En focalisant l'attention sur certaines qualités « naturelles » plus que sur d'autres, l'écologisation entre en synergie ou au contraire en contradiction avec la façon dont un récit territorial existant donne à voir les rapports tissés avec un milieu particulier. Si la dialectique des patrimoines et des territoires fonctionne, c'est d'une part parce que le récit territorial dote les objets sélectionnés d'une dimension identitaire, mais aussi parce que les patrimoines (re)valorisent l'imaginaire territorial en lui fournissant des symboles clés (Di Méo, 1994). Or, à la différence de la patrimonialisation, l'écologisation peut être porteuse d'une forme de déqualification de l'espace ciblé (ex. : pollution des eaux) et concerner des réseaux complexes difficilement intégrables à un récit territorial souvent simplificateur. Par ailleurs, l'écologisation est susceptible d'impacter les notions de continuités et de limites qui sont au fondement même du récit territorial. Elle peut ainsi contribuer à donner du sens à des périmètres de gestion parfois désincarnés, en en proposant un récit naturalisé. Cohen (2012) montre, par exemple, l'influence des sciences écosystémiques dans la promotion des limites du « bassin versant », qui peuvent être fixées topographiquement et qui en outre soulignent des continuités hydrologiques. Les partisans de la subsidiarité et de l'engagement citoyen, mais aussi les tenants d'idéologies libérales, se servent de ces arguments pour faire sauter les frontières politiques et administratives existantes. Et ce d'autant plus que l'écologisation peut conduire à changer la valeur et le statut même de certaines discontinuités « naturelles ». De frontière, le Rhône serait ainsi devenu un liant, porteur de la structure narrative d'un véritable projet territorial grâce à l'investissement cognitif de scientifiques et de militants de la restauration écologique (Micoud, 2015).

1.3. La territorialisation par l'organisation des acteurs

- 10 Héritage de la construction des États-nations, l'ordre territorial tend à assujettir l'action à l'exercice d'une souveraineté et d'une autorité reconnues sur un périmètre délimité (Banos, 2009 ; Béhar *et al.*, 2009). Cette conception politique du territoire est, depuis une vingtaine d'années, supplantée par l'idée que les territoires sont produits

par et pour l'action (Gumuchian *et al.*, 2003) ; processus que tend à incarner la notion de territorialisation. L'accent est alors mis sur les coordinations et les partenariats multiples et variés à différentes échelles, les concertations et les conflits, révélateurs de l'expression d'une pluralité de points de vue (Lajarge, 1997 ; Theys, 2002). L'influence de la question environnementale dans la montée en puissance de ces gouvernances territoriales paraît non négligeable. Tandis que pour certains (Le Bourhis, 2010), elle est un moteur de la décentralisation et un lieu privilégié d'expérimentation de nouvelles formes d'interventions publiques, plus proches des citoyens (processus participatifs, contractualisation...), d'autres considèrent que la mise en œuvre d'outils de planification et de gestion à des échelles emboîtées (ex. : la politique française de l'eau) peut bousculer les privilèges locaux et la gestion sectorielle des ressources naturelles (Mormont, 2009 ; Girard, 2014). De plus en plus confrontés à la nécessité d'intégrer les contraintes environnementales aux processus de production, les acteurs sectoriels tendraient eux-mêmes à réinvestir le territoire comme échelle d'action complémentaire. La construction de dynamiques partagées pour concilier développement industriel et amélioration de la qualité de vie (Beaurain, 2008) ou encore l'essor de systèmes productifs localisés dédiés à l'alimentation et l'énergie (Baritoux et Houdart, 2015 ; Pierre, 2015) illustrent la capacité de ces acteurs à négocier dans la proximité les multiples valeurs attachées à l'environnement. Ce faisant, ils offriraient une alternative aux modèles sectoriels dominants, concentrés, internationalisés et sources de nombreux déséquilibres socio-écologiques (Renting *et al.*, 2003 ; Baritoux *et al.*, 2016).

- 11 Malgré tout, le gouvernement territorial de l'environnement suscite de nombreuses réserves. L'institutionnalisation de nouvelles normes d'action basées sur le recours à la proximité et une définition plus démocratique et localisée de l'intérêt général se heurte à la persistance des logiques de contrôle territorial incarnées par la recherche illusoire mais continue de blocs territoriaux cohérents, pertinents et efficaces (Béhar *et al.*, 2009). Il ne s'agit pas simplement de dire que l'objectif d'adaptation à la géographie des problèmes et des fonctionnements de la société reste prisonnier de la rationalité territoriale, mais de considérer que ces deux injonctions, bien qu'antagonistes, peuvent s'alimenter (Offner, 2006). Entre respect des engagements internationaux et nouvelle importance stratégique des ressources naturelles, les politiques environnementales nourrissent en effet la tentation d'une rationalisation accrue et d'un retour à des formes de planification (Bombenger et Larrue, 2014 ; Mormont, 2009). Si l'État ne possède plus nécessairement les ressources d'ingénierie territoriale nécessaires à cette ambition, il peut déléguer ses missions aux acteurs du marché, et dans ce cas renforcer le cloisonnement sectoriel, ou recourir à des politiques procédurales. Dans les deux cas, les projets environnementaux peuvent se réduire à des périmètres d'action des administrations ou des porteurs de projet chargés de la régulation de ces dispositifs (*ibid.*). Si cette logique n'exclut pas l'existence de multiples scènes de négociation, la prégnance du cadrage technico-économique et le poids des expertises scientifiques contribuent à en faire des arènes spécialisées difficilement accessibles aux acteurs locaux (Fortier, 2009 ; Mormont, 2009). Certes, des mouvements contraires peuvent atténuer ces logiques d'action, comme en témoigne la réforme des Parcs nationaux français en 2006 (Deldrève et Candau, 2014). S'inscrivant dans un double mouvement de reconnaissance de l'autochtonie et d'impératif participatif, celle-ci prévoit d'associer davantage les élus et les usagers locaux à la définition du projet de charte, leur accorde plus de pouvoir au sein du conseil d'administration et reconnaît de manière explicite la

diversité des patrimoines à protéger (naturel, paysager et culturel). Pour autant, cette légitimité nouvelle des populations concernées ne remet pas nécessairement en cause les mécanismes de sélection (experts, collectifs organisés...) et donc l'homogénéité des scènes locales (*ibid.*). Pouvant être justifiée tout autant au nom des traditions que de l'urgence et de l'efficacité environnementales, cette homogénéité induit une forme de « retour » à une vision holistique du territoire (Guyot et Depraz, 2018), porteuse d'une reproduction de l'ordre territorial à l'échelle locale.

- 12 Non exhaustive, cette revue de littérature met néanmoins en lumière les multiples porosités existantes entre écologisation et territorialisation. Elle montre aussi que ces relations suscitent de nombreux débats et que les trajectoires de territorialisation empruntées n'ont rien d'évident. Les ressorts (matérialité, récit, organisationnel) étant travaillés chacun par des lignes de forces contradictoires, leurs combinaisons esquissent un éventail de possibles tout aussi susceptibles de perpétuer l'ordre territorial que de le déborder.

2. Ce que l'écologisation « fait » aux territoires : lecture empirique

- 13 Ainsi problématisés et articulés autour des ressorts de la matérialité, du récit et de l'organisation des acteurs, ces débats offrent une grille d'analyse que nous avons testée sur un matériau empirique assez large (tableau 1). Cette relecture nous conduit à identifier trois configurations des effets territoriaux de l'écologisation : l'écologisation « a-territoriale », « alibi » et « émancipatrice ». Ces configurations sont présentées sous deux formes narratives complémentaires : un récit pour donner une image synthétique des cas d'étude qui les nourrissent, un tableau qui en explicite les ressorts (tableau 2).

Tableau 2. Synthèse des ressorts territoriaux activés par l'écologisation dans les trois configurations observées

	Objets et enjeux de l'écologisation	Matérialités	Récit territorial	Organisation d'acteurs
Écologisation « a-territoriale »	<i>Améliorer la qualité de l'eau potable</i>	Bassins d'alimentation des captages, espaces agricoles		Impulsion par les services de l'État, via des instruments réglementaires ou économiques, référentiels « exogènes »
	<i>Produire de l'électricité verte</i>	Gisements de biomasse, centrales de cogénération, réseaux centralisés		

Écologisation « alibi »	Concilier les usages de l'eau et le développement local	Rivière, périmètre de bassin versant	Défendre un projet de territoire local, promouvoir la rivière comme source de développement	Le SAGE comme outil de l'intercommunalité, sur fond de conflit avec la Région, l'État et l'Europe
	Maintenir une agriculture et un milieu	Prairie, avifaune, roselières, petits patrimoines	Réhabiliter un paysage de marais... puis le valoriser comme « arrière-pays du littoral »	Du collectif technique d'une action agri-environnementale à un projet de développement touristique
	Valoriser un patrimoine culturel et naturel	Fleuve, patrimoine architectural	Affirmer une « unité géographique et historique », promouvoir une « réserve patrimoniale »	La structure intercommunale « pays », via sa charte de territoire et son conseil de développement
	Renaturer un milieu et y accueillir le public	Île, milieux estuariens, bâti ancien	Concevoir une restauration écologique et la mettre en scène (« la nature fait son spectacle »)	Le conservatoire du littoral et le conseil départemental, acquéreurs fonciers et gestionnaires publics
Écologisation « émancipatrice »	Valoriser un mode d'élevage et des produits locaux	Prairies, troupeaux, fromages	Favoriser le « tout foin », visant la transformation d'une pratique rétrograde en une ressource territoriale durable	Autour d'une AOP, rencontre de la grande distribution, d'une entreprise, d'une vingtaine d'éleveurs et d'un parc naturel régional
	Restaurer des eaux de baignade et des milieux	Rivière, eau, sol, soleil	Invoquer la solidarité amont-aval, défendre la singularité d'un espace socioécologique (rivière comme « Joconde de la vallée », biovallée, « vallée du vivant »)	Élus, gestionnaires, habitants et entreprises au sein du SAGE, dorénavant avec le label « grand projet » de la Région
	Allier protection de la biodiversité exceptionnelle et démocratie locale	Faune, flore, facteurs abiotiques	Argumenter sur la « solidarité écologique » découlant du débordement des espèces et processus du dehors des seules aires protégées	Près de 400 communes, ayant la possibilité de refuser (de manière concertée ou non) la charte du parc national dont elles intersectent l'aire optimale d'adhésion

	Décentraliser la gestion de l'énergie	Chaufferies, habitat ancien, flux de matières premières	Au nom du service public, lutter contre la précarité énergétique et en faveur de la performance environnementale	Régies intercommunales, avec possibilités de mutualisation avec les villes voisines
--	---------------------------------------	---	--	---

2.1. L'écologisation « a-territoriale »

- 14 La préservation de la qualité de l'eau est au cœur du tournant environnemental des politiques agricoles impulsé par l'Union européenne (Deverre et de Sainte Marie, 2008). Depuis le début des années 1990, les agriculteurs dont les parcelles sont situées en « zones sensibles » sont ainsi incités à modifier leurs pratiques pour diminuer les intrants (nitrate et produits phytosanitaires) et limiter les pollutions diffuses. Il a néanmoins fallu attendre 2007 pour que ces mesures agro-environnementales (MAE) soient qualifiées de « territorialisées » (MAET). La contractualisation est alors indexée à l'émergence de territoires d'actions cohérents et portés par des acteurs locaux. L'étude de plusieurs projets MAET en Dordogne et Charente montre l'implication d'acteurs extérieurs au développement agricole (ex. : syndicat des eaux), mais aussi le rôle déterminant des diagnostics techniques (pratiques agricoles, sensibilité des captages d'eau potable) dans la définition des périmètres de protection (Gassiat et Zahm, 2013). Surtout attendus sur ce volet technique, les acteurs agricoles participent finalement peu à un processus de décision dispersé dans de multiples instances de gouvernance (Vernier *et al.*, 2017). Matériellement peu visible et réduit à un empilement de zonages fonctionnels fondés sur des référentiels nationaux et européens, l'espace d'action peine à être reconnu par les agriculteurs situés à l'intérieur du périmètre, tout en contribuant potentiellement à démotiver les voisins déjà engagés dans une dynamique agro-environnementale. De plus, l'État peut imposer la mise en place d'une zone soumise à contrainte environnementale si la qualité de l'eau ne s'améliore pas, et obliger les agriculteurs soit à partir, soit à changer radicalement leurs pratiques (ex. : passer des céréales à l'herbe). Cette procédure coercitive montre comment la poursuite d'un objectif environnemental, parce qu'elle est considérée d'intérêt général, peut conduire à rendre totalement secondaire la question de ses retombées locales et de sa territorialisation. En ce sens, il dévoile une forme « d'a-territorialisation » *a priori* assumée par les pouvoirs publics.
- 15 D'autres enjeux, telle la transition énergétique, confirment que l'écologisation peut parfois être portée sans réelle vision territoriale (Labussière et Nadai, 2018). Le cas de la politique bois-énergie est intéressant, car il montre que cette dimension « a-territoriale » ne tient pas uniquement à la nouveauté et à la complexité de l'enjeu. En effet, cette énergie renouvelable a d'abord été accompagnée par des programmes de développement local dédiés à l'installation de chaufferies collectives en milieu rural (années 1990). Mais, dans le sillage des engagements internationaux et européens sur le climat, l'État reprend la main et instaure, au milieu des années 2000, des incitations économiques résolument orientées vers l'installation d'équipements industriels imposants qui produisent une électricité verte centralisée. Ce virage déstabilise d'autant plus les initiatives locales qu'il tend à restreindre les territoires forestiers à

des rayons d'approvisionnement et à des « gisements » dans lesquels « *il suffirait de brancher un tuyau, comme les puits de pétrole* » (Banos et Dehez, 2015). Ici, la territorialité de l'écologisation se résume donc à des distances euclidiennes et à la projection cartographique des rationalités de l'inventaire forestier sans réelle prise en compte des conflits d'usages et des aspirations territoriales.

- 16 Ces quelques exemples rappellent combien le souci de l'environnement peut, lorsqu'il est sous-tendu par des objectifs ambitieux, des critères d'efficacité (écologiques et économiques) et des référentiels exogènes, éclipser les enjeux territoriaux ou les réduire à des périmètres d'administration dépourvus de toute attache locale. Ce déficit de territorialisation souligne la difficulté de certaines politiques environnementales à faire atterrir leurs référentiels, essentiellement international ou sectoriel (Bombenger et Larrue, 2014). Malgré tout, ces politiques pourraient bousculer l'ordre territorial établi en contribuant à renouveler les regards sur certaines pratiques productives et à diversifier les acteurs impliqués dans la gouvernance des ressources naturelles. Mais la complexité et l'évanescence spatiale de ces dispositifs environnementaux, voire leur portée stigmatisante (ex. : pesticides), n'aident pas les acteurs locaux à s'approprier l'action et à construire un récit porteur d'un projet de territoire alternatif.

2.2. L'écologisation « alibi »

- 17 Loin de toujours ignorer l'ordre territorial, l'écologisation peut le reproduire ou le réactualiser à l'échelle locale, selon une instrumentalisation plus ou moins marquée.
- 18 Le recours à l'apparente cohérence d'entités « naturelles » pour légitimer l'existence de territoires-projets, empreints certes de logiques volontaristes mais également liés à des enjeux politiques moins affichés, a été observé dans plusieurs situations. Par exemple, le schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Drôme, premier SAGE de France, a d'abord été un levier permettant aux pouvoirs locaux d'affirmer leur propre « projet de territoire » face aux « territoires de projets » proposés par la Région, l'État ou l'Union européenne (Girard, 2014). Dans d'autres cas, cette instrumentalisation sert simplement à se mettre en conformité avec la loi. Bien que relevant d'une démarche de projet, les « pays » doivent par exemple justifier d'une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale. « Mal né » car davantage perçu comme un espace de transition entre ville et campagne, le pays du Grand Bergeracois s'est ainsi focalisé sur la promotion de son patrimoine architectural et du fleuve Dordogne pour affirmer son « *unité physique et historique* » (Banos, 2006). Tendancé à réduire l'environnement à une nature imposante et emblématique dont la principale efficacité réside dans le régime de visibilité et de distinction qu'elle peut offrir, cette instrumentalisation est aussi porteuse d'une mise en ordre cognitive du territoire, voire d'une forme de *greentrification* (Richard, 2010). Sans débat et au mépris de la diversité des usages notamment agricoles du territoire, le Grand Bergeracois s'est ainsi retrouvé qualifié de « *grande réserve environnementale et patrimoniale* » (Charte de Pays, 2004 in Banos, 2006).
- 19 L'instrumentalisation de l'écologisation au service de l'ordre territorial n'est pas toujours aussi explicite. Elle s'inscrit parfois dans une logique d'opportunité survenant après la lente mise en lumière des qualités environnementales d'un espace longtemps resté à l'écart d'interventions publiques, comme le montre le cas de la partie du marais breton située en Loire-Atlantique (Le Floch et Candau, 2002). Dans les années 1990, un programme agri-environnemental transforme les « handicaps naturels » à l'activité

agricole en « atouts environnementaux » permis par des pratiques spécifiques qui, dès lors, ont le droit à une compensation financière. Cette phase d'écologisation des pratiques (gestion des niveaux d'eau, élevage bovin extensif) redessine les limites territoriales en direction de la partie vendéenne du marais breton : les continuités écologiques et les limites « naturelles » supplantent les limites départementales. Il faut l'arrivée d'un nouvel acteur, un chargé de mission communal Environnement, pour que l'idée d'un projet de territoire émerge. Ce projet, introduisant de nouvelles qualités environnementales (barrières, petit patrimoine hydraulique), suit une stratégie de promotion touristique, conçue comme complémentaire à l'activité agricole, et ouvre le marais breton en direction du littoral. Simultanément, des regards exogènes s'exerçant « de la mer vers la terre » font du Marais Breton un « arrière-pays », tant sur le plan hydrologique que touristique. Ainsi, un processus d'écologisation vient d'abord bousculer des limites territoriales, avant de servir opportunément de levier à un projet de territoire qui, non seulement conforte ces limites (à l'intérieur/de l'extérieur), mais les rend pertinentes du point de vue du « nouveau » contenu qui leur est alors insufflé.

- 20 Enfin, l'écologisation va parfois de pair avec une stratégie touristique sans qu'il y ait pour autant la volonté de créer du territoire. C'est le cas du projet de renaturation et d'accueil de visiteurs de l'île Nouvelle sur l'estuaire de la Gironde, dont le slogan annonce sans ambiguïté : « La nature fait son spectacle ». L'île, rachetée en 1991 par le Conservatoire du littoral et gérée par le conseil départemental, est le lieu d'actions culturelles (expositions, cheminement poétique...) et de restauration écologique. Au nord, un espace de nature dite « sauvage » n'est accessible qu'aux spécialistes ; au sud, une nature dite « domestiquée » est montrée aux visiteurs d'un jour. Les populations riveraines sont si peu impliquées qu'elles ont le sentiment que l'île, bien que faisant partie de leur paysage, ne leur appartient pas (Gassiat *et al.*, 2015).
- 21 Formatée à l'aune de la patrimonialisation ou de l'attractivité, l'écologisation peut activement contribuer à la production territoriale ; au risque cependant d'être privée de sens et simplement récupérée à des fins politiques ou de promotion touristique. Dans cette perspective, l'écologisation favorise un récit simplificateur et nourrit une vision holistique du territoire qui, sans emprunter les dérives déterministes du biorégionalisme, tend tout de même à masquer les processus de sélection sociale et de dépossession à l'œuvre.

2.3. L'écologisation « émancipatrice »

- 22 Dans un premier temps « alibi », l'écologisation portée par le SAGE Drôme devient progressivement le ressort d'une territorialisation reposant sur l'étroit couplage des politiques locales de l'eau et du développement territorial (Girard, 2014). En favorisant la transversalité entre secteurs d'activité et la solidarité amont-aval, la gestion intégrée du bassin versant permet en effet de repenser les échelles, les périmètres et les orientations du développement local. Issue d'un processus de concertation, la restauration de la qualité des eaux de baignades et la préservation des milieux naturels attenants sont les opérateurs d'un nouveau récit collectif transformant la « dernière rivière sauvage » en « Joconde » de la vallée. Source de réappropriation et de reconnaissance, cet espace interprétatif contribue à faire converger les acteurs autour d'activités économiques valorisant la gestion durable de l'écosystème aquatique (tourisme vert, agriculture biologique, énergie renouvelable...). Impliquant des gestionnaires et des élus, des entreprises et des habitants, l'activation de ces

- nouvelles ressources territoriales s'est traduite par la construction d'un projet territorial à l'échelle de la vallée (projet « Biovallée », Grand Projet Rhône-Alpes, 2011).
- 23 Loin d'être toujours aussi instituées, les territorialisations impulsées par l'écologisation peuvent émaner d'acteurs économiques plus inattendus. Dans le Livradois-Forez (Auvergne), une enseigne de la grande distribution coordonne ainsi une démarche de certification de type « filière qualité » pour valoriser des fromages sous appellation d'origine protégée (AOP). Les éleveurs impliqués dans ce projet doivent respecter un cahier des charges relatif à l'alimentation des vaches laitières, composée de fourrages secs et d'herbe, dans le respect de l'environnement (Baritoux et Houdart, 2015). Soutenue par le Parc naturel régional local, cette démarche contribue à faire d'une pratique jusque-là jugée rétrograde (le « tout foin »), un élément tout à la fois distinctif du territoire et performant en matière de système d'élevage. De surcroît, la recherche de solutions aux difficultés rencontrées favorise la mise en place de réseaux de dialogue dépassant largement le cadre des éleveurs intégrés dans la démarche, renforçant ainsi la cohésion et l'activation de ce que l'on peut considérer comme un groupe professionnel local.
- 24 Les territorialisations portées par l'écologisation ne sont pas nécessairement indexées à la valorisation économique de produits ou de milieux spécifiques aux territoires. Tel est le cas d'un syndicat intercommunal situé aux marges de la métropole bordelaise (le Siphem) et qui s'est engagé dans le bois-énergie sans pour autant s'appuyer sur les ressources forestières locales (Dehez et Banos, 2017). Sur ce territoire rural, l'installation de chaufferies collectives s'inscrit dans le prolongement d'opérations de rénovation de l'habitat ancien et nourrit l'ambition de réhabiliter une régie intercommunale de l'énergie. Échaudés par la faible accessibilité et la mauvaise « qualité » du bois-énergie local, les élus et les gestionnaires se tournent vers des combustibles génériques comme les granulés pour ne pas remettre en cause le projet collectif initié. En parallèle, un programme mobilise les bois du territoire pour alimenter les grandes chaufferies de la métropole bordelaise et éventuellement les leurs. Dans cette territorialisation aux contours « élastiques », le relâchement sur l'approvisionnement local est ainsi compensé par d'autres valeurs : lutte contre la précarité énergétique, gestion décentralisée de l'énergie, mutualisation interterritoriale.
- 25 Cet enjeu de la solidarité est également au cœur de la réforme des Parcs nationaux (2006), qui favorise, via la mise en œuvre d'une charte, la prise en compte de la démocratie locale : les conseils municipaux des communes incluses dans une « aire optimale d'adhésion » peuvent décider de refuser le processus ou de le rejoindre sur un rythme triennal, faisant ainsi potentiellement évoluer l'aire d'adhésion du Parc national. Le pari du texte vise à « refuser/dépasser » la logique de compensation classiquement associée aux zones tampon des aires protégées en postulant l'existence d'une forme de solidarité écologique entre le cœur du parc et les communes périphériques. Découlant des inévitables « débordements » des processus écologiques de la zone de cœur, cette solidarité est aussi vue par ses promoteurs comme le résultat d'une forme d'interpellation, supposant consentement et réflexivité pour être déployées (Mathevet *et al*, 2010). Mais un « non » au Parc est-il alors synonyme d'un « non » à l'idée de solidarité écologique ? Une analyse spatiale du processus achevé pour huit des dix Parcs (Hautdidier, 2016) montre que les refus ne se distribuent pas majoritairement en fonction de la proximité du cœur de parc, selon un motif en anneau

de Saturne initialement évoqué par le directeur du parc des Cévennes (Alban et Hubert, 2013). Ils intègrent des structures plus disparates d'opportunités et d'héritages qu'on ne saurait résumer à une seule posture anti-conservacionniste : influence ou possibilité de développement d'une économie de station, opposition frontale au parc comme incarnation de l'État jacobin.

3. Discussion des ressorts de la territorialisation

- 26 À l'instar de la patrimonialisation, l'écologisation remet en valeur le rôle des matérialités dans la fabrique des territoires. Dans bien des situations que nous avons observées, les deux phénomènes tendent d'ailleurs à se confondre, nourrissant soit des logiques « d'alibi » (1^{er} SAGE Drôme, Pays du Grand Bergeracois), soit des dynamiques de territorialisation répondant à des enjeux environnementaux (2^e SAGE Drôme, AOP Livradois-Forez). Si l'attention se concentre plutôt sur des objets *a priori* faciles à mettre en visibilité (fleuve, île, paysage de marais...), à défaut d'être toujours uniques et remarquables, le cas de l'AOP Livradois-Forez met en exergue des logiques potentiellement propres à l'écologisation. Tout en relevant de la construction d'une « ressource territoriale » spécifique, cette démarche collective s'appuie, en bout de chaîne, non pas sur un objet singulier, mais sur une entité banale, l'herbe. L'écologisation favorise ici l'ancrage au territoire d'une nature ordinaire dont le déficit d'appropriation à l'échelle territoriale est parfois souligné (Fortier, 2009). En revanche, les périmètres agri-environnementaux autour des captages d'eau potable symbolisent les rendez-vous manqués entre écologisation et territorialisation. Dans quelle mesure la matérialité même de ces zonages techniques, circonscrits et quasiment invisibles, ne constitue-t-elle pas une contrainte à leur appropriation ? Sans céder au déterminisme, il s'agit de rappeler que les objets offrent, selon leurs propriétés et la manière dont ils sont saisis, plus ou moins de « prises » et d'opportunités d'action (Berque, 2000 ; Heinich, 2009). Les objets investis par l'écologisation semblent ainsi se distinguer des objets patrimoniaux par leur capacité différenciée (degré de technicité et de singularité, emprise topographique...) à apparaître comme des empreintes et des matrices de notre existence territoriale. Une hypothèse qui invite, en creux, à amender nos conceptions du territoire pour faire pleinement droit aux matérialités environnementales, à la complexité de leurs propriétés et de leurs dynamiques (Delfosse, 2016 ; Painter, 2010).
- 27 De manière assez générale, nos cas confirment que l'écologisation, lorsqu'elle rencontre le territoire, le fait par le biais de récits qui mettent en scène une entité naturelle valorisable et susceptible d'incarner un principe de continuité. L'exemple de la rivière est sans doute le plus « fluide » (cas drômois et bergeracois). Elle se prête en outre à doter les territoires de limites « naturelles », supposées non équivoques et chargées de sens (Haughton et Allmendinger, 2015). L'écologisation joue ainsi un rôle actif dans l'ordre territorial, dont l'idée de contiguïté est au cœur même des ressorts sémantiques, soit pour le consolider lorsqu'il manque d'épaisseur (cas bergeracois), soit pour lui donner une orientation particulière (cas drômois). Mais il ressort aussi de la diversité de nos cas que l'enjeu de la rencontre entre écologisation et territorialisation n'est pas tant de fonder un récit solide de la meilleure trame territoriale pour un projet de développement « pertinent » : il réside surtout dans la capacité pour les acteurs à associer dans un même récit des valeurs différentes autour de composantes naturelles

(Beurain, 2008). En cela, le cas drômois est exemplaire, qui propose un récit fort et fédérateur pour des acteurs divers, à la fois en termes écologiques (dernière rivière « sauvage ») comme socio-culturels (« Joconde de la vallée »). Par contraste, le cas du marais breton, où un processus d'écologisation cherche d'abord ses marques territoriales (frontières floues entre parties bretonne et vendéenne), ne devient sujet d'un récit que lorsqu'une volonté de développement territorial est affirmée, permettant de convoquer d'autres objets et limites (le littoral).

- 28 La littérature invite à considérer que l'écologisation peine à s'ancrer aux territoires lorsqu'elle traduit l'expression d'une autorité surplombante ou l'imposition de savoirs exogènes commandés par une volonté de maîtrise et de rationalisation accrue des ressources naturelles. Les difficultés rencontrées par certaines politiques « planificatrices » initiées à partir de la recherche d'instruments réglementaires ou économiques optimaux (MAET, bois-énergie) tendent à confirmer cette hypothèse. Cependant, la diversité des cas empiriques observés conduit à affiner le diagnostic. Le cas de l'AOP Livradois-Forez montre par exemple que les acteurs du « marché » peuvent impulser des synergies collectives et contribuer à l'émergence d'une gouvernance partagée à l'échelle des territoires. Mais, sous l'apparence du consensus, ces dynamiques « *bottom-up* » peuvent aussi contribuer à un recadrage normatif des territoires qui marginalise ceux qui ne partagent pas le même sentiment (Pays Grand Bergeracois). Parfois, ces constructions territoriales orientées vers l'extérieur n'ont d'autre objectif que donner un surplus de légitimité à des actions environnementales locales qui peinent à être reconnues et restent fragiles (Marais Breton). Inversement, certaines opérations « *top-down* » indiquent qu'un renouvellement des acteurs peut faire émerger du territoire – à la condition toutefois que ce dernier préexiste un minimum et que des marges de manœuvre suffisantes soient laissées aux acteurs locaux pour concilier les injonctions supra-locales avec la construction de leurs propres projets. Les exemples du Siphem et des Parcs nationaux démontrent ainsi que la réappropriation de référentiels *a priori* désincarnés (efficacité énergétique, solidarité écologique) peuvent, de manière plus ou moins volontaire, contribuer à instituer et politiser des territorialisations réticulaires.

Conclusion

- 29 Censée accompagner la décentralisation et l'émergence de territorialisations innovantes, la prise en charge des enjeux environnementaux reste souvent prisonnière des ambiguïtés de l'ordre territorial ; tel est le premier enseignement de notre analyse située dans le contexte français. L'écologisation se retrouve en effet régulièrement convoquée pour donner de la cohérence et de la singularité à des territoires en quête de légitimité politique et de développement économique. Même éloignés de tout « territorialisme réactionnaire », ces discours peuvent toutefois contribuer à relégitimer, sous couvert d'écologie, les vertus de l'unité, de la fermeture et du contrôle social. Ils entretiennent, voire flattent, des formes de localisme et d'entre-soi qui interrogent, ne serait-ce qu'au regard des enjeux de diversité, de transversalité et d'interdépendances soulevés par les problématiques environnementales. Ces ambivalences étant rappelées, notre réflexion montre néanmoins que l'écologisation a besoin de s'appuyer sur des dynamiques préexistantes pour être appropriée et territorialisée. Dans le cas contraire, les projets environnementaux restent confinés

dans des cadres extraterritoriaux : ils produisent des conflits, mais génèrent rarement les coalitions de valeurs et d'intérêts nécessaires à leur mise en œuvre (Bombenger et Larrue, 2014). Cela ne signifie pas pour autant que l'écologisation constitue un horizon, historiquement situé, d'un processus de territorialisation qui serait linéaire et progressif dans le temps. Nous avons montré qu'elle participe plutôt de dynamiques de reterritorialisation-déterritorialisation (Raffestin, 1986). L'écologisation rappelle ainsi que les territoires ne sont pas des formes préconstituées, mais des assemblages jamais aboutis et toujours en devenir (Painter, 2010).

- 30 De la prise en compte de la nature ordinaire à la reconnexion de démarches sectorielles et territoriales, en passant par la construction de récits territoriaux assurant la coexistence de multiples valeurs et formes de relation à l'environnement, beaucoup des cas observés portent les promesses d'autres manières de « faire territoire » (Micoud, 2004). Cela incite à considérer que le « problème » ne provient pas uniquement de la déconnexion des différentes dimensions du territoire, le symbolique et le politique tentant vainement de rattraper et de canaliser des réseaux d'acteurs et des dynamiques écologiques qui tendent à les déborder constamment. L'écologisation possède en effet des atouts pour résoudre ces tensions en contribuant à (re)donner du sens et à (re)politiser les logiques réticulaires. Elle montre que les réseaux, souvent accusés d'être le siège des besoins individuels et des logiques marchandes, peuvent aussi porter des enjeux planétaires à haute valeur politique (Vanier, 2015). Réciproquement, elle montre que le territoire, perçu comme le lieu d'expression privilégié des intérêts collectifs et citoyens, peut aussi se réduire à des intérêts limités de copropriétaires de ressources locales sans réelle prise en compte des enjeux de durabilité (Dehez et Banos, 2017). On ne saurait d'ailleurs oublier que, de Sivens à Standing Rock, les hétérotopies produites au nom de la justice climatique et de la convergence des luttes socio-écologiques empruntent peu au vocabulaire territorial (Wainwright et Mann, 2017). Rappelant la fragilité de nos « atterrissages collectifs », la question environnementale est une ligne de crête qui invite, *in fine*, à poursuivre l'actualisation de nos conceptions du territoire sans relâcher notre vigilance quant à son instrumentalisation sociale et politique. Elle nécessite notamment d'accorder davantage de place aux processus biophysiques et techniques, mais aussi et surtout aux récits et au travail politique véhiculés par les réseaux et les coalitions d'intérêts qui s'en saisissent (Haughton et Allmendinger, 2015). Cette perspective nous semblerait de nature à mieux accompagner l'attente de celles et ceux qui misent sur l'émergence de solutions dans et par les « territoires » pour répondre aux défis de la transition socio-écologique : des coopérations inédites d'acteurs (entreprises, société civile, collectivités) pour soutenir des innovations tout autant sociotechniques (bouclage des flux et réduction des cycles, etc.) que sociales (en particulier l'implication des citoyens dans l'action publique).

BIBLIOGRAPHIE

- Alban N., Hubert G., 2013, « Le modèle des parcs nationaux à l'épreuve du territoire », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 13, n° 2, <http://journals.openedition.org/vertigo/14081>.
- Amelot X., André-Lamat V., 2009, « La nature enfermée ou l'aire protégée comme norme de protection d'un bien commun menacé », *Géographie et cultures*, n° 69, p. 81-96.
- Arpin I., Bouleau G., Candau J., Richard-Ferroudji A. (dir), 2015, *Activités professionnelles à l'épreuve de l'environnement*, Toulouse, Octares.
- Banos V., Dehez J., 2015, « Les trajectoires du bois-énergie en Aquitaine : du développement local aux territoires de l'énergie ? », *Géocarrefour*, vol. 90, n° 4, p. 329-338.
- Banos V., 2009, « Repenser le couple "territoire-lieu", pour une géographie de la démocratie ? », in Vanier M., *Territoires, territorialité, territorialisation ; controverses et perspectives*, Rennes, PUR, p. 157-167.
- Banos V., 2006, « Le territoire, bien commun ou espace de visibilité ? Exemple du recours à l'imaginaire environnemental dans la formation du Pays du Grand Bergeracois », in L. Viala et S. Villepoux (eds), *Imaginaire, territoires, société*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. « Territoires en mutation », p. 459-470.
- Baritoux V., Houdart M., 2015 « Relations fournisseurs-grande distribution dans les filières agro-alimentaires. Une analyse de la trajectoire d'une démarche de type "filiale qualité" », *Économie rurale*, n° 346, p. 15-30.
- Baritoux V., Houdart M., Boutonnet J., Chazoule C., Corniaux C., Fleury R., Lacombe N., Napoléone M., Tourrand J.-F., 2016, « Ecological embeddedness in animal food systems re-localisation : a comparative analysis of initiatives in France, Morocco and Senegal », *Journal of Rural Studies*, vol. 43, p. 13-26.
- Beaurain C., 2008, « La construction d'un territoire à partir des ressources environnementales : l'exemple de l'agglomération dunkerquoise », *Géographie, économie, société*, vol. 10, n° 3, p. 365-384.
- Bombenger P., Larrue C., 2014, « Quand les territoires font face aux nouveaux enjeux de l'environnement. Introduction », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 22, n° 3, p. 189-194.
- Béhar D., Estèbe P., Vanier M., 2009, « Meccano territorial : de l'ordre territorial à l'efficacité interterritoriale », *Pouvoirs locaux*, vol. 4, n° 83, p. 79-83.
- Berque A., 2000, *Médiance : de milieux en paysages*, Montpellier, Reclus.
- Caron P., Valette É., Wassenaar T., Coppens d'Eeckenbrugge G., Papazian V., 2017, *Des territoires vivants pour transformer le monde*, Paris, Quæ.
- Cohen A., 2012, « Rescaling environmental governance : watersheds as boundary objects at the intersection of science, neoliberalism, and participation », *Environment and Planning A*, vol. 44, p. 2207-2224.
- Colletis G., Pecqueur B., 2018, « Révélation des ressources spécifiques territoriales et inégalités de développement : le rôle de la proximité géographique », *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 5, p. 993-1011.

- Debarbieux B., 2003, « Territoire », in Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 910-911.
- Debarbieux B., 2009, « Territoire, territorialité, territorialisation : aujourd'hui encore, et bien moins que demain... », in Vanier M. (dir.), « *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives* », Rennes, PUR, p. 75-89.
- Dehez J., Banos V., 2017, « Le développement territorial à l'épreuve de la transition énergétique. Le cas du bois énergie », *Géographie, économie, société*, vol. 19, n° 1, p. 109-131.
- Deldrève V., Candau J., 2014, « Produire des inégalités environnementales justes ? », *Sociologie*, vol. 5, n° 3, p. 255-269.
- Delfosse C., 2016, « La valorisation de la biodiversité cultivée, une nouvelle ressource pour les espaces ruraux », in Glon É., Pecqueur B. (dir.), *Au cœur des territoires créatifs. Proximité et ressources territoriales*, Rennes, PUR, p. 213-226.
- Deverre C., de Sainte-Marie C., 2009, « L'écologisation de la politique agricole européenne : verdissement ou refondation des systèmes agro-alimentaires », *Revue d'études en agriculture et environnement*, n° 89, p. 83-104.
- Di Méo G., 1994, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n° 78, p. 15-34.
- Di Méo G., 2004, « Une géographie sociale dans le triangle des rapports hommes, sociétés, espaces », *Bulletin de l'association des géographes français*, vol. 81, n° 2, p. 193-204.
- Evanoff R., 2018, « Bioregionalism », in Castree N., Hulme M., Proctor J.-D. (coord.) *Companion to Environmental Studies*, Oxon, Routledge, p. 13-16.
- Fortier A., 2009, « La conservation de la biodiversité. Vers la constitution de nouveaux territoires ? », *Études rurales*, vol. 183, n° 1, p. 129-142.
- Franchomme M., Bonnin M., Hinnewinkel C., 2013, « La biodiversité "aménagement-t-elle" les territoires ? Vers une écologisation des territoires », *Développement durable & territoires*, vol. 4, n° 1, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/9749>.
- François H., 2008, « Durabilité des ressources territoriales et tourisme durable : vers quelle convergence ? », *Géographie, économie, société*, vol. 10, n° 1, p. 133-152.
- Gassiat A., Zahm F., 2013, « Améliorer la qualité de l'eau : quelle territorialisation ? Exemple des MAE à "enjeu eau" », *Économie rurale*, n° 333, p. 85-104.
- Gassiat A., Lechêne A., Lafon V., Deldrève V., Kervella S., Salles D., Sottolichio A., 2015, « La dépoldérisation de l'Île Nouvelle : trajectoires écologiques et sociétale d'une opération de renaturation », rapport de recherche, Bordeaux, Irstea.
- George P., Verger F., 1970, *Dictionnaire de la géographie*, Paris, PUF.
- Ginelli L., 2017, *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés*, Paris, Peter Lang.
- Girard, S., 2014. « Les ressorts territoriaux de la gestion de l'eau : le cas de la Drôme (1980-2013) », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 20, <http://journals.openedition.org/vertigo/15262>.
- Gumuchian H., Grasset É., Lajarge R., Roux E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Paris, Anthropos.

Guyot S., Depraz S., 2018, « À qui profite le capital environnemental ? L'environnement au service de la sélectivité territoriale », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, hors-série 29, <http://journals.openedition.org/vertigo/19074>.

Heinich N., 2009, *La fabrique du patrimoine. « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Paris, Maison des sciences de l'Homme.

Haughton G., Allmendinger P., 2015, « Fluid spatial imaginaries : evolving estuarial city-regional spaces », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 39, n° 5, p. 857-873.

Hautdidier B., 2016, « A conservationist State willfully fading away ? On the meanings of the voluntary membership of municipalities in the buffer areas of French national parks », *International Conference of the European network of Political ecology*, 21/3/2016, Stockholm.

Kalaora B., 2001, « À la conquête de la pleine nature », *Ethnologie française*, vol. 31, n° 4, p. 591-597.

Labussière O., Nadai A. (ed.), 2018, *Energy transitions : a sociotechnical inquiry*, Suisse, Palgrave Macmillan.

Laganier R., Villalba B., Zuideau B., 2002, « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Développement durable & territoires*, dossier 1, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/774>, DOI : 10.4000/developpementdurable.774.

Lajarge R., 1997, « Environnement et processus de territorialisation : le cas du Parc naturel régional de la Chartreuse (France) », *Revue de géographie alpine*, vol. 85, n° 2, p. 131-144.

Landel P.-A., Senil N., 2009 « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable & territoires*, dossier 12., <http://journals.openedition.org/developpementdurable/7563>, DOI : 10.4000/developpementdurable.7563.

Laslaz L., 2009, « La collaboration environnementale transfrontalière, constituante d'un front écologique ? », *L'Espace politique*, n° 9, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1439>, DOI : 10.4000/espacepolitique.1439.

Le Bourhis J.-P., 2010, « Le gouvernement territorial de l'environnement », colloque *Le gouvernement territorial de l'environnement : chantiers et état des lieux*, janvier 2010, Amiens, 11 p.

Le Floch S., Candau J., 2002, « Le Marais Breton Loire-Atlantique : la qualification paysagère d'un marais oublié », *L'Espace géographique*, n° 2, p. 127-139.

Lévy J., 1999, *Le tournant géographique : penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin.

Lussault M., 2007, *L'homme spatial. La construction sociale de l'espace humain*, Paris, Seuil.

Mathevet R., Thompson J., Delanoë O., 2010, « La solidarité écologique : un nouveau concept pour une gestion intégrée des parcs nationaux et des territoires », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 4, p. 424-433.

Micoud A., 2004, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie française*, vol. 34, n° 1, p. 13-22.

Micoud A., 2015, « D'une restauration hydraulique et écologique à un territoire de projet : le cas du Haut-Rhône français », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 23, p. 109-119.

Mormont M., 2009, « Globalisations et écologisations des campagnes », *Études rurales*, vol. 1, n° 183, p. 143-160.

Nicolas L., 2016, « Pratiques de nature populaires et écologisation du territoire », *Noroi*, n° 238-239, p. 59-69.

- Offner J.-M., 2006, « Les territoires de l'action publique locale. Fausses pertinences et jeux d'écarts », *Revue française de science politique*, Fondation nationale des sciences politiques, vol. 56, n° 1, p. 27-47.
- Painter J., 2010, « Rethinking territory », *Antipode*, vol. 42, n° 5, p. 1090-1118.
- Pelletier Ph., 2008, « Indigènes de l'univers, anarchistes et territoire », *Réfractions*, n° 21, <http://www.refractions.plusloin.org/spip.php?article303>.
- Pierre G., 2015, « Les projets agro-énergétiques dans l'Ouest français : spécification des ressources et ancrage au territoire », *Géocarrefour*, vol. 90, n° 4, p. 317-327.
- Raffestin C., 1986, « Écogénèse territoriale et territorialité », in Auriac F. et Brunet R., *Espaces, jeux et enjeux*, Paris, Fayard et Fondation Diderot, p. 175-185.
- Renting H., Marsden TK., Banks J., 2003, « Understanding alternative food networks : exploring the role of short food supply chains in rural development », *Environment and Planning A*, vol. 35, p. 393-411.
- Richard F., 2010, « La gentrification des "espaces naturels" en Angleterre : après le front écologique, l'occupation ? L'exemple du Lake District et de ses environs », *L'Espace politique*, vol. 9, <http://journals.openedition.org/espacepolitique/1478>, DOI : 10.4000/espacepolitique.1478.
- Ripoll F., Veschambre V., 2002, « Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique » in Jean Y. et Calenge C., *Lire les territoires*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, p. 261-287.
- Theys J., 2002, « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Développement durable & territoires*, dossier 1, <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1475>, DOI : 10.4000/developpementdurable.1475.
- Vanier M., 2015, *Demain les territoires : capitalisme réticulaire et espace politique*, Paris, Hermann.
- Vernier F., Miralles A., Tonneau J.-P., 2017, « Vers un observatoire agro-environnemental des territoires : un système décisionnel multi-échelle pour le bassin de la Charente », *Revue internationale de géomatique*, vol. 27, n° 3, p. 399-422.
- Wainwright J., Mann G., 2017 *Climate Leviathan. A Political Theory of Our Planetary Future*, Londres, Verso books.

NOTES

1. Cet article ne traite ni des hétérotopies produites par les luttes militantes (ex. : les zones à défendre...) ni des crispations autour de la question animale (ex. : réintroduction de l'ours...).
2. Mobilisé par l'article inaugural de la revue *Développement durable & territoires* pour questionner les ressorts du territoire (Laganier *et al.*, 2002), ce triptyque l'est également par Guyot et Depraz (2018) pour appréhender les rouages de l'impératif environnemental. Ils parlent ainsi d'une construction sociale et politique située à l'interaction entre une matérialité biophysique et la force symbolique des représentations dont elle fait l'objet.
3. Cette notion vise à souligner le rôle de l'environnement et des aménités naturelles dans les processus de gentrification.

4. Des critiques, tels que M. Bookchin, dénoncèrent ainsi assez durement le mouvement pour sa proximité implicite avec l'écologie profonde et des formes implicites de déterminisme environnemental (<http://www.planetdrum.org/bookchin.htm>). Et bien que les fondateurs du courant biorégionaliste s'en soient eux-mêmes défendus, leur pensée a fait l'objet d'une lecture identitaire par des figures de la « nouvelle droite » française (Pelletier, 2008).

RÉSUMÉS

Notre objectif est de contribuer au débat concernant le renouvellement des principes de la territorialisation par l'écologisation, tel qu'engagé en France. Dans un premier temps, une revue critique de la littérature nous permet de construire une grille d'analyse autour de trois nœuds majeurs de ce débat : matérialité, récit et organisation d'acteurs. Dans un deuxième temps, nous éprouvons cette grille d'analyse sur une diversité de terrains explorés dans le cadre de nos recherches respectives. Ceci nous conduit à proposer trois configurations des effets territoriaux de l'écologisation : « a-territoriale », « alibi » et « émancipatrice ». Enfin, nous mettons en discussion la façon dont l'écologisation active et combine de manière différenciée les ressorts de la territorialisation, entre persistance et dépassement de l'ordre territorial.

Our aim is to contribute to a debate, initially framed in the french context, on how dominant principles of « territorialization » may be undergoing an ecological turn. Drawing on a critical review of the literature, we propose first an analytical framework built around three major nodes of the debate : materialities, narratives, organizations. We then test this framework on a diversity of case study areas, explored in the context of our respective research works. This leads us to identify three archetypical settings of the territorial effects of « greening » processes : « a-territorial », « alibi », « emancipatory ». We end by discussing how « greening » unevenly triggers and combines the tenets of territorialization, whether by consolidating or challenging the current « territorial order ».

INDEX

Mots-clés : environnement, développement durable, territoire, filière, réseaux, approche critique, rural, France

Keywords : environment, sustainable development, territory, sector, networks, critical approach, rural, France

AUTEURS

VINCENT BANOS

Vincent Banos est géographe à l'INRAE de Bordeaux (unité ETBX). Tissant des liens entre géographie sociale et géographie de l'environnement, ses travaux questionnent la dimension spatiale des rapports sociaux au prisme des matérialités environnementales et des qualités qui

leur sont attribuées. Dans le cadre de ses recherches sur la transition socio-écologique, il s'intéresse plus particulièrement aux tensions et aux nouveaux partages générés par le regain d'attractivité des espaces forestiers et de leurs ressources.

vincent.banos@irstea.fr

ANNE GASSIAT

Anne Gassiat est docteur en géographie, ingénieur à l'INRAE de Bordeaux (Unité ETBX). Ses travaux portent sur l'évaluation des politiques publiques ayant trait à la préservation des ressources : eau, sol en tant que foncier agricole et biodiversité. Ses analyses s'attachent à comprendre la diversité des regards des acteurs impliqués dans la mise en œuvre de ces politiques publiques. Les politiques agro-environnementales, de prévention des risques naturels ou de renaturation lui servent de cadre pour identifier les difficultés que les différents acteurs rencontrent pour appliquer ou faire appliquer l'action publique, à partir notamment de l'analyse des controverses ou des inégalités.

SABINE GIRARD

Sabine Girard est ingénieur des Ponts des Eaux et des Forêts et Docteure en géographie à l'INRAE de Grenoble (unité LESSEM). Ses travaux, essentiellement sous la forme de recherche-action, portent sur la transition écologique aux échelles individuelles et de territoires, en particulier dans le domaine de l'eau et de l'agroécologie.

BAPTISTE HAUTDIDIER

Baptiste Hautdidier est ingénieur-chercheur à l'INRAE de Bordeaux (unité ETBX), chargé de cours à l'Université Bordeaux-Montaigne. Il est titulaire d'un doctorat en sciences de l'environnement et d'un DEA de géographie. Ses travaux traitent de la fabrique des découpages de l'espace portés par la question environnementale – et de leurs effets sociopolitiques : massifs forestiers, espaces riverains des fleuves, voisinage des aires protégées.

MARIE HOUDART

Marie Houdart est chargée de recherche en géographie à l'INRAE de Clermont-Ferrand (UMR Territoires). Ses travaux portent sur les interactions entre actions collectives et territoire, dans des contextes qui renvoient aux transitions alimentaires et écologiques en cours. Elle analyse en particulier les processus d'émergence et de développement d'actions qui fédèrent acteurs publics, du marché et/ou de la société civile (filères qualité, projets de développement territorial, projets alimentaires, monnaies locales, etc.).

SOPHIE LE FLOCH

Sophie Le Floch est chargée de recherche en géographie à l'INRAE de Bordeaux (unité ETBX). Ses travaux portent sur l'expérience des changements environnementaux par les habitants et les gestionnaires des territoires : afforestation, impacts du changement climatique en zone fluviale, plantes aquatiques invasives...

FRANÇOISE VERNIER

Françoise Vernier est ingénieur-chercheur à l'INRAE de Bordeaux (unité ETBX). Elle est titulaire d'un doctorat en sciences de l'environnement. Ses travaux traitent de l'utilisation d'une information territoriale et structurée par les gestionnaires de l'eau et des zones côtières, et de sa contribution à la gouvernance des territoires d'action dans un processus de co-construction avec les acteurs ruraux et côtiers.